7me ANNÉE N° 337 PARAIT LE SAMEDI 11 Juillet 1891

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre Francs par An
ÉTRANGER : Le Port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20
Commerciales (la ligne) 0,15
Réclames (la ligne) 0,30
Pour les grandes Annonces et les Annonces répétées, on traite de gré à gré.

MAC DARAS OU MAC ADARAS ?

Nous attendons toujours la réponse de M. Mac Adaras aux questions que nous lui avons posées.
En attendant nous allons lui faire encore une question.
Pourquoi, avant 1883, ce monsieur se faisait-il appeler **Mac Daras**, et pourquoi depuis 1883 se fait-il appeler **Mac Adaras** ? Mystère ! — Nous prions M. Mac Adaras ou Mac Daras de vouloir bien nous renseigner.

PAS DE QUADRUPLE ALLIANCE

Il ne semble pas que le voyage de l'empereur d'Allemagne en Hollande ait eu un grand résultat. La Hollande officielle a été assurément flattée d'une attention que les souverains étrangers ne lui ont guère prodiguée, mais la population n'a pas montré grand enthousiasme. Le Hollandais désire demeurer en bons termes avec l'Allemand, qui a été jusqu'ici pour lui un client sérieux mais il n'est pas le moins du monde dispose à abdiquer son indépendance. Le voyage en Angleterre est plus caractérisque.

Le *Standard*, journal officieux, a eu soin récemment de déclarer le plus haut possible que le traité de la triple alliance avait été renouvelé, sans que le ministère anglais en eut la moindre connaissance. L'Angleterre ne s'est pas jointe aux trois autres puissances pour former la quadruple alliance, mais l'Angleterre s'est entendue avec chacune de ces puissances en vue de cas particuliers.

Les efforts faits par les journaux officieux pour nous rassurer, prouvent mieux que tout qu'il y a quelque chose. Evidemment la triple alliance plaît à l'Angleterre, parce qu'étant plus encore dirigée contre la Russie que contre la France elle oblige la Russie à concentrer ses forces en Europe. D'autre part, elle lui permet de fortifier sa situation en Egypte et dans la Méditerranée.

Mais l'Angleterre se soucie peu de prendre des engagements fermes, elle subordonnera toujours son action à l'examen de chaque cas particulier ; tant qu'elle pourra, elle demeurera neutre, se promettant d'ailleurs de demander sa part au vainqueur.

La politique traditionnelle de l'Angleterre consiste à garder sa liberté pour en user selon l'intérêt du moment. Ce n'est pas parce que son aimable Reine a été vue avec des épaulettes plus martiales que féminines qu'il y a lieu de croire qu'elle a renoncé à sa tradition. — T. G.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Sisteron

Fête Nationale. -- Le programme municipal de la Fête Nationale nous est inconnu au moment où nous mettons sous presse.

Nous croyons savoir qu'il variera sensiblement peu de celui de notre fête locale, excepte cependant en ce qui concerne la température bien plus clémente qu'aux journées de la Pentecôte.

Un banquet populaire qui réunit déjà de nombreuses signatures aura lieu à l'Hôtel Vassail. Des listes de souscription, irrévocablement closes dimanche soir, sont déposées dans tous les Bureaux de Tabacs.

Avis. — Lundi à 2 heures de l'après-midi, devant la caserne de gendarmerie, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, de deux chevaux réformés.

Touristes des Alpes.— La Société musicale se fera entendre mardi 14 Juillet à 5 heures du soir, avenue de la gare.

Par suite de l'absence des tambours de la musique, la Société ne pourra faire le tour de ville habituel et se rendra directement à son Kiosque. Voici le

PROGRAMME
des morceaux qui seront exécutés

1 Alsace-Lorraine (allegro).	SAUVAN.
2 Les Huguenots (fant.)	MEYERBEER.
3 L'Echo de Gâche (valse).	MARNEFFE.
4 Le Prophète (fant.)	MEYERBEER.
5 Rêve de Printemps (Maz.)	DURANSART.
6 La Marseillaise.	

Avis. — Le sieur Louis Delaye, ayant acquis de M. Granier une partie du matériel nécessaire au service des dépêches de Sisteron à Sèderon, faire, s'il y a lieu, les oppositions dans la huitaine.

ETAT CIVIL
Du 3 au 10 Juillet 1891.

NAISSANCES

Néant.

PUBLICATION DE MARIAGES

Néant.

DÉCÉS

Vernet Rose, âgée de 74 ans.

Thèze. — C'est avec un bien vif plaisir que nous suivons la campagne entreprise par un groupe de républicains contre le député Mac Adaras.

Nous ne parlerons pas de ceux qui vinrent nous le présenter. Ceux-là furent trompés comme nous par M. Mac Adaras.

Aussi on nous assure que le nombre de ceux qui croyaient en ce député diminue tous les jours.

Son entourage ne compte plus guère que quelques endurcis ou quelques intéressés qui mettent une obstination ridicule à maintenir ce député exotique.

Ils voient bien que nous sommes la risée de la France entière; mais peu leur importe. Ils comptent avoir une part plus large à mesure que leur nombre diminue.

Voilà leur politique.

Eh bien nous, gens de la campagne, nous ne sommes pas accoutumés aux dessous de la politique ; mais ce que nous voyons maintenant bien clairement c'est que dans l'élection Mac Adaras tout le monde a été indignement trompé. Nous le savons. Comme nous n'avons pas à nous occuper des autres communes de l'arrondissement, nous n'allons parler que de la nôtre.

Lors de la période électorale M. Mac Adaras arrivait un soir en grande pompe chez nous. Quelques heures après il nous débitait son boniment, secondé en cette circonstance par le Maire de Sisteron autrement dit Xavier, lequel est maintenant reconnu incapable d'administrer Sisteron, tout comme celui qu'il secondait ici a été reconnu incapable de tenir ses promesses à l'arrondissement.

Enfin en considération des personnes honorables qui accompagnaient Mac Adaras et Xavier, ces beaux parleurs furent bien reçus et écoutés ; quoique l'on trouva extraordinaire qu'un monsieur étranger et aussi riche qu'on le disait vint chercher à faire le bonheur des habitants de Thèze. Dans notre petit bon sens nous nous demandions même pourpuoi Mac Adaras ne mettait pas au service de ces malheureux Irlandais, ses compatriotes souffrant sous l'oppression anglaise, sa fortune et son dévouement. Mais personne n'osait lui poser cette question.

Donc dans notre conversation avec ce candidat, nous lui fimes part des besoins de la commune, entr'autre et surtout de la nécessité d'établir une fontaine dans le village. Et quand nous eûmes exposé que nos faibles ressources communales ne pouvaient aucunement permettre la construction d'une fontaine qui était pourtant de toute utilité, M. Mac Adaras, qui en ce moment là avait besoin de nos voix nous promit qu'il ferait tout son possible ; que d'ailleurs s'il rencontrait de trop grandes dfficultés, il s'engageait à faire construire la fontaine avec son argent à lui.

Beaucoup d'autres communes, peut-être toutes celles de l'arrondissement durent entendre d'aussi belles promesses.

Mac Adaras fut élu député.

Notre fontaine est encore à construire. Le député ne s'est pas occupé de cette affaire ; n'a envoyé aucun argent. Il ne nous a pas même envoyé la part nous revenant de son indemnité parlementaire. Il nous avait pourtant bien promis

© VILLE DE SISTERON

cela aussi.

Enfin fatigués d'attendre, se voyant oubliés, le maire et les conseillers municipaux de notre commune écrivirent dernièrement à M. Mac Adaras pour le mettre en demeure de tenir sa promesse au sujet de la fontaine et envoyer la somme promise. M. Mac Adaras suivant son habitude trouva beaucoup plus commode de rien envoyer du tout. Il tourna tout simplement la question.« Adressez-vous à la Préfecture,Inous dit-il, et j'appuierai votre demande.

La leçon sera profitable.Désormais on ne nous prendra plus. Quand il faudra élire un nouveau député, nous le choisirons Français et non Anglais.

Que M. Mac Adaras ne viennent plus chez nous lors même qu'il serait escorté de Sisteronnais honorables.

Après tout soyons de bon compte,convenez-avec nous, M. Mac Adaras, que vous nous avez bien joués, et si vous n'avez pas tenu votre promesse c'est que vous ne devez pas jouir d'une grande influence et que vous ne devez pas avoir les 12 ou 15 millions que vous nous laissiez-croire. (*Un groude d'électeur*).

Barcelonnette

En réponse à l'article paru,dans notre numéro du 20 juin dernier, M. Arnaud, notaire à Barcelonnette nous adresse la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer.

Par suite ne voulant pas, ainsi que nous l'avons dit, samedi dernier, nous immiscer dans les affaires d'un autre arrondissement, nous déclarons close cette polèmique.

Monsieur Aug. Turin gérant
du *Sisteron-Journal*.

Votre correspondant de Barcelonnette, qui signe bravement X. . et qui, par cela seul,donne une idée précise de sa valeur morale et se fait suffisamment connaître, a, je le crois,bien mal défendu les intérets de celui qu'il a voulu servir.

Oui, il est vrai, que blessé par les termes d'une lettre de M. le Président Chabas, je lui ai demandé une réparation par les armes, qu'il m'a refusée du reste et que le tribunal de Digne a très-justement décidé que j'avais manqué aux égards dus à la magistrature et m'a infligé la peine disciplinaire de huit jours de suspension,l'officier qui veut appeler en duel un supérieur doit donner au préalable sa démission, et, si je l'avais fait, un autre tribunal nous aurait jugés tous deux.Je n'ai pas cru devoir faire un sacrifice si disproportionné et j'ai continué pour faire becqueter ma nichée, à noicir du papier timbré.

Les très nombreuses marques de sympathie que j'ai reçues de toutes parts, même de très-haut, à l'occasion de cette peine disciplinaire en ont largement adouci l'amertume.La Chambre des Notaires me nomma son président, non certes pour protester contre une décision judiciaire, mais pour montrer que je n'avais pas perdu l'estime et la confiance de mes collègues.

Votre correspondant affirme que tandis que je donnais au procès-verbal des témoins et à la lettre que je leur écrivis toute la publicité possible, M. Chabas ne se départit pas de son calme et qu'on s'émut en haut-lieu.*Les Alpes Républicaines* du 26 Mars publiant ces documents n'ont paru à Barcelonnette que le 27 Mars et dès la veille M. Chabas écrivait à M.le Procureur général quatre pages de diatribes contre moi,d'où j'extrais les passages suivants, aussi aimables que véridiques, que j'ai copiés, quand le dossier m'a été communiqué à Digne.

« M. Arnaud qui n'a jamais pu sympa-
« thiser avec un seul magistrat a toujours
« eu des différents avec les présidents.»

« Grossier personnage,ne saluant pas mê-
« me les magistrats qu'il rencontre dans
« l'enceinte du palais...etc. .»

Zuze, un peu mon bon, s'il s'était départi de son calme ! -

Arrivons à la seconde affaire dont l'impeccable X... prétend m'accabler.

Il s'agissait d'une liquidation d'une succession de 23,000 francs environ, ayant duré sept mois au milieu de difficultés nombreuses ; M.le Président Chabas ne m'avait alloué pour honoraires de l'état liquidatif qu'une somme insignifiante, qui n'atteignait pas l'un pour cent, alloué par tous les tribunaux pour les actes les plus simples, qui n'arrivait pas même à la moitié, pas même á 0,40 o|o. Il m'écrivit à propos de cette taxe une lettre menaçante et que je jugeai injurieuse. Je refusai les offres faites du chiffre taxé et le tribunal fut appelé à juger le litige.

J'avais pensé qu'un magistrat qui dans ses rapports avec un notaire montrait tant de calme, qui employait dans sa correspondance avec lui des expressions et un ton général, que M.le premier Président de la cour dans sa lettre du 14 Mars 1889 à M. le Procureur général traitait de regretables ; qu'un magistrat qui avait,d'après la même autorité,manqué de mesure, pourrait en manquer encore dans un procès ou j'attaquais une taxe faite par lui-même.

Donc, encore tout pénétré de l'émotion des incidents violents tous récents,je déposai au greffe le 28 Mai 1889 un acte de récusation, basé sur les lettres de M. Chabas que je jugeais suffisamment injurieuses. Pour moi il en découlait une inimitié capitale, que bien d'autres faits seraient venus corroborer, mais j'oubliai d'invoquer spécialement le motif d'inimitié capitale.

Le tribunal de Barcelonnette s'étant départi, l'affaire fut renvoyée par la cour devant le tribunal de Digne et je chargerai l'honorable M. Richaud, de soutenir ma demande devant le tribunal et de lui soumettre un dossier ; il en prévint M. le Procureur de la République de Digne. J'attendais. A la fin de mai j'attendais encore, quand paraît-il, un jugement repoussant la récusation était déjà rendu en Avril, pendant une absence de M. Richaud, sans que ni moi, ni M. Richaud, ni son étude n'en ayons eu le moindre vent. Il paraît que cela peut se faire ainsi,mais j'avoue humblement que je ne m'en serais pas douté.

Quoiqu'il en soit le premier juin M. le Receveur de l'Enregistrement de Barcelonnette m'envoie un billet doux m'invitant à payer à sa caisse 100 francs d'amende et de décimes, auxquels j'ai été condamné par un jugement du tribunal de Digne du 28 Avril précédent.

Je demande par retour du courrier des explications a M.Richaud qui me répond, le 2 juin :

Mon cher ami,

« Votre lettre me surprend étrangement.
« Comme vous j'ignorais que le tribunal de
« Digne eut jugé l'affaire de récusation contre
« M. Chabas.

« Très souffrant pendant le mois de Mars, j'ai dû aller passer un mois sur le littoral ; je suis parti dans les premiers jours d'avril ; mais j'avais eu soin d'aviser le parquet que je tenais un dossier complet à la disposition du tribunal. J'avais même demandé, lorsque vous m'avez écrit que l'expédition de l'acte de récusation avait du être adressée au Président du tribunal de Digne, si cette pièce était arrivée ; M.le Président m'avait répondu qu'il n'avait rien reçu. Il paraît que la pièce avait été envoyée directement au Parquet. Dans tous les cas, on aurait du m'aviser ou vous aviser directement lorsque l'affaire a été soumise au tribunal le 22 Avril. Bien que je fusse absent, M. Blanc avoué, vous aurait informé immédiatement. Il n'en a point été ainsi ; l'affaire a été jugée sans que personne ait été prévenu.

. . . . . .

La lecture de cette lettre suffi pour démontrer que,dans ces conditions,ceux qui me jettent ce rejet de récusation à la face,se contentent de bien peu de chose.

Mais votre correspondant ajoute :

« Ce jugement est devenu définitif, M. Arnaud n'ayant pas osè en faire appel.»

Celui qui lui a fourni les renseignements officiels par lui cités et les termes juridiques par lui employés, savait très-bien que cette affirmation était fausse.Il connait l'article 392 du code de procédure en matière de récusation de juge :

« Celui qui voudra appeler sera tenu de le faire dans les cinq jours du jugement par un acte au greffe.

Ainsi, avant le 3 Mai je devais appeler sous peine de nullité radicale, d'un jugement, que je n'ai connu que 27 jours après, le premier juin ! Et pour le connaître il aurait fallu m'installer pendant deux ans dans la salle des pas perdus du tribunal de Digne et guêter l'affaire au passage !

Je me disais bien qu'il était impossible que ce délai put courir contre moi avant que je connusse le jugement ; qu'il ne devait courir que du premier juin, jour ou j'ai appris la décision ; j'ai bien envoye l'ordre par télégramme et par lettre de faire appel ; j'ai envoyé pour cela à M. Richaud une procuration, qu'il m'a réclamée par dépêche ; il l'a fait enregistrer à Digne le 5 juin folio 70 n° 509 ; j'ai pendant ce temps là consulté à Aix un des premiers avocats qui me répond que le délai d'appel de 5 jours du jugement est fatal, inéluctable, qu'il télégraphie à M. Richaud de ne pas appeler.

« A côté de la loi, m'écrit-il,reste l'appréciation du procédé.... (elle est trop sévère pour que je m'expose à la publier).

J'ai du me soumettre, sans même me donner le ridicule d'une protestation inéfficace et vaine.

Et maintenant écrivez à votre aise, si vous l'osez encore : « Ce jugement est devenu définitif, M. Arnaud n'ayant pas osé en faire appel. »

Enfin votre correspondant, pour détourner les chiens, dit qu'il n'a pu se procurer tous ces renseignements qu'avec peine. Mais il n'avait qu'à s'adresser,s'il ne l'a pas fait,à celui au profit de qui l'article entier à été établi, à celui qui l'a fait sien et en a assummé toute la responsabilité en le répandant dans tout l'arrondissement, à M. le Président Chabas,qui l'a mis lui-même sous-bande et, de sa plume,destinée à signer les arrêts impartiaux de la justice, à écrit les adresses sur ce factum méprisable ; à celui qui a fait cela quand il savait que, les conclusions étant déposées, je ne pouvais plus le récuser pour ce fait ; à celui qui a fait cela l'avant veille du jour ou il devait siéger dans l'affaire ou j'étais défendeur ; à celui qui le jour de l'audience, à laissé éclater son animosité contre moi au point de rééditer l'article du *Sisteron-Journal* en disant d'une voix éclatante que j'avais deux condamnations sur le dos et qui se hâtait de me refuser la parole, que j'avais demandée au tribunal, et dans son emportement oubliait même de consulter ses collègues.

L'imprudent X... termine son article par ces mots : Le public a, depuis longtemps déjà, jugé ces deux hommes !

Oh ! J'en suis sûr !

F. ARNAUD,
Notaire à Barcelonnette.

XAVIER NE CROYAIT PAS

(*Air de Mignon*)

Xavier ne croyait pas dans sa candeur naïve,
Que l'amour du pouvoir qui l'avait pris au cœur,
Put lui valoir un jour une haine si vive,
Que les Sisteronnais le maudiraient en chœur.
Pour rendre à la ville agitée,
Le calme, la paix, le repos,
O Xavier quitte donc l'écharpe mal portée
O tailleur va-t-en donc reprendre tes ciseaux.

***

C'est en vain que tu veux rester à la mairie,
Tu veux administrer en vain notre pays,
Notre voix dit bien haut toute ton incurie,
Et le brave électeur se range à notre avis.
Pour rendre, etc.

***

Xavier un jour tu mis notre horloge par terre,
Et quand nous protestions, toi tu faisais le sourd,
Pour nous narguer encor, tu sapais la glacière,
Tu démolissais tout, maintenant c'est ton tour.
Pour rendre, etc.

***

Tu nous avais promis un percement de rue,
Puis entr'autres projets un égoût collecteur.
Tu ne fis jamais rien et sur toi l'on se rue,
Ah ! ce n'est pas en vain qu'on trompe l'électeur:
Pour rendre, etc.

***

Tu le trompais surtout en lui parlant finance,
Tu lui disais : « Ami le pays est ruiné,
Bientôt sous ma gestion tu verras l'abondance. »
L'électeur écoutait ce langage erroné.
Pour rendre, etc.

***

Ton esprit génial inventa la tinette,
Tu fis mettre au rancart la *toupine* d'antan,
La *toupine*,Xavier, qu'aujourd'hui l'on regrette,
Ce jour là sur ton compte on fit plus d'un cancan.
Pour rendre, etc,

***

Maintenant c'est fini, ta dernière heure sonne,
Fais ton *mea culpa* dans ton large fauteuil.
Entends de Latapi le sinistre trombonne ;
Pendant que Sisteron te met dans le cercueil,
Pour rendre, etc.

***

Demain Chauvin Léon évitera la pierre,
Sous laquelle seront tes restes ô Xavier !
Comme le Seigneur fut renié par Saint-Pierre,
Tu seras renié par ce joli barbier.
Pour rendre à la ville agitée,
Le calme, la paix, le repos,
O Xavier quitte donc l'écharpe mal portée
O tailleur va-t-en donc reprendre tes ciseaux.

MARJOLAINE.

REVUE FINANCIÈRE

Paris le 10 Juillet 1891.

Malgré la réponse des primes. Le marché est peu animée. Le 3 o|o s'inscrit à 95,25 ; le 4 1|2 à 105,25.

La Banque de Paris se négocie à 805, avec des tendances très-marquées à la hausse.Le coupon détaché le 1er Juillet sera proéhainement regagné.

La Société Générale maintient facilement des cours précédents à 483.75. A ce taux e placement représente du 5,50 pour cent

Le crédit Lyonnais est demandé à 100,soit une reprise de 5 francs.

La Banque d'Escompte reste bien tenue à 475

Le Crédit mobilier à de bons achats à 380. Le compte ne perd pas de vue la prospérité des affaires auxquelles s'intéresse cet Etablissement.

© VILLE DE SISTERON

Les actions du crédit Foncier de Tunisie sont l'objet de négociations très suivis sur le marché du comptant. Les opérations statutaires se développent avec un plein succès et, dans sa dernière séance hebdomadaire, le Conseil d'administration a autorisé pour 100,000 fr. de nouveaux prêts.

L'action des charbonnages hongrois d'Urikang consolide ses progrès à 245.

Les chemins Economiques font 414.

MARCHE D'AIX

du 2 Juillet 1891

Bœufs	1 50	à	1 60
Moutons du pays	1 70	à	1 75
Moutons africains	1 50	à	1 55
Rèserve —	1 58	à	» »»
Moutons de Gap	» »»	à	» »»
Moutons de Barcelonette	» »»	à	» »»
Moutons de Sisteron	» »»	à	» »»

Paris affamé

Les garçons boulangers se sont tous mis en grève,
Et qu'importe ! Paris se passera de pain,
Pourvu qu'il ait toujours, Vaissier, ton CONGO fin,
Dont l'éminent parfum est plus charmant qu'un rêve.

Les Parisiennes à l'Inventeur du CONGO.

Dépositaires : MM. Fray et Saunier, 35, rue Tupin, à Lyon.

LAVAGE, NETTOYACE

LESSIVE PHÉNIX

0f50c LE PAQUET 1 KILOG

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Fête Nationale du 14 Juillet

TRAIN DE PLAISIR

VALENCE-PARIS

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, la compagnie organisera un train de plaisir, à prix très réduits, composé de voitures de 2e et 3e classe qui partira de Valence le 8 juillet à 8h 52 soir, arrivera a Paris le 9 à 11 h.30 matin ; repartira de Paris le 19 juillet à 2 h.25 soir et arrivera à Velence le 18 à 5 h.20 du matin.

Ce train desservira les gares situées entre Mison, Briançon et Veynes ; Aspres-sur-Buëch et Pont-de-Chaix ; Villeneuve Pujant et Viviers-sur-Rhone ; Carpentras et Sorgues ; Pontet et Loriol ; La Valette, Robiac Bessèges, Salindres et Baix ; Méjannes-Mons et Lincel St-Martin ; Vogüé et Niègles-Prades ; St-Julien de Cassagnas et Martinet ; Grenoble, la Cascade de Couz et Vénissieux ; Tullins-Fures et St-Marcel-lès Valence ; Izeaux et Epinouze ; Die et Pont-de-Livron ; Privas et Portes ; Valence et St-Fons.

On peut, dès à présent, se procurer des billets aux gares ci-dessus désignées.

Les Inconvénients

DU BANDAGE

Celui qui est atteint de hernie connaît la gêne que fait éprouver un bandage ; néanmoins, en raison du danger qu'il y a à s'en passer, il endure l'appareil avec résignation!

N'est-ce pas rendre un immense service aux personnes herniées, que de leur faire, connaître comment on peut ne plus être gêné et guérir et devenir aussi alerte que si on n'avait jamais été blessé ? S'adresser à M. Solèmes-Rivière, membre de la Société de Médecine de France, au MANS (Sarthe).

— Envoyez 1 timbre de 15 centimes.

Toutes les maladies nerveuses et la plupart des maladies organiques, troubles ou malaises quels qu'il soient sont faciles à guérir par l'application des aimants vitalisés du professeur H. DURVILLE. Les douleurs vives cessent au bout de quelques instants, les accès ou les crises deviennent moins fréquents et moins violents et la guérison se fait, sans médicaments et sans modifier son régime et ses habitudes.

Nous engageons nos lecteurs à demander le curieux traité sur *l'Application de l'aiment au traiment des maladies* qui est envoyée gratis par *l'Institut Magnétique* 23, rue Saint-Merri, à Paris.

A Vendre de Suite

UNE SCIE A RUBAN

AVEC SES ACCESSOIRES

PRIX MODERÉ

S'adresser à M. Reynier Montlaux, Volonne.

VINS DE VENDANGES

NON PLATRÉS

E. BERTRAND

SISTERON

PRIX-COURANT

Petits Vins. 30 fr. l'hecto.
Supérieurs. 35 fr. —
Extra. . . . . 40 fr. —

Demandez dans tous les cafés la

BIÈRE VELTEN

La meilleure de toutes

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître a tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, branchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

Liquidation Judiciaire

AVIS

Par jugement du premier Juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, le tribunal de commerce de Sisteron a déclaré en état de liquidation judiciaire le Sieur Louis Roubaud, horloger à Sisteron.

M. Gey, juge, est nommé juge commissaire et M. Giraud, greffier, liquidateur provisoire chargé d'assister le débiteur.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au Palais de Justice le treize juillet mil huit cent quatre-vingt-onze à dix heures du matin pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et celle du contrôleur.

Ils sont en outre avertis qu'ils peuvent dès maintemaint déposer soit au greffe, soit entre les mains du liquidateur, leurs titres de créance accompagnés du bordereau prescrit par l'article 11 de la loi du 4 mars 1889.

Le Greffier du Tribunal,
F. GIRAUD.

AVIS

Le S'eur **François PUT**, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'aquérir le fond de Bourrellerie de M. Louis SIARD, rue Saunerie.

On peut s'adresser à son atelier pour tous articles de Bourrellerie, qui seront livrés dans de bonnes conditions de prix et de travail.

A VENDRE

1° UN VITRAGE DE MAGASIN.
2° Portes de Remise bonne occasion.
3° Un Vélocipède en très bon état.

S'adresser au bureau du Journal.

A Céder Présentement

CAFÉ-RESTAURANT

Bien Achalandé

Matériel & Marchandises

S'adresser à M. Eugène GIRAUD, Rue Droite, Sisteron

A CÉDER

pour cause de fin de bail
L'ETABLISSEMENT DE

L'ALCAZAR

S'adresser au Bureau du Journal.

A LOUER

DIVERSES PROPRIÉTÉS

Sises à Paresouls, au Plan-de-la-Beaume, à Saint-Domnin, et devant-ville.

Une Maison

Avec Chambres, Ecurie et Grenier à foin, sise à la Pousterle.

Ces immeubles appartenaient au défunt Hubert Meyssonnier.

Pour traiter s'adresser à Joseph GIRAUD dit GIRAUDON, ou à M. Benoit REYNAUD, Marchand de Cuirs, rue Saunerie Sisteron.

ETUDE
de
Me Maurice ESTAYS,
avoué licencié en droit
A SISTERON

VENTE

Sur folle enchère après saisie immobilière

Il sera procédé le mercredi vingt-neuf juillet prochain, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron,

EN VERTU : 1° d'une clause du jugement d'adjudication ci-après énoncé et faute par le sieur Fabre Michel, cultivateur à Sisteron, adjudicataire, d'avoir justifié de l'acquit des conditions exigibles de l'adjudication ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par le greffier du tribunal de première instance de Sisteron, le 8 juillet courant ; 2° de l'article 733 du code de procédure civile ;

A la requête du sieur Hippolyte Suquet, avocat, ancien député des Basses-Alpes, demeurant à Paris, créancier du sieur Charles Lignotte, pour lequel domicile est élu dans l'étude de Me Estays, avoué près le tribunal civil de Sisteron, à la revente sur folle enchère de l'immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION

Une pièce de terre, en nature de labour et vignes, située au lieu dit *Paresous*, portée au plan cadastral sous les numéros 1047 p. 1047 p. 1048 p. section F du plan, d'une contenance approximative de trente-neuf ares quatre-vingt-seize centiares, confrontant du nord rase, du couchant Bontoux, du midi Girardin du levant Rampon Joseph.

Mise à prix ; cent francs ci. 100 »

Cet immeuble a été adjugé au sieur Fabre Michel, cultivateur à Sisteron, par jugement du tribunal de première instance de Sisteron du 18 mars 1889, rendu sur la saisie immobilière pratiquée contre Charles Lignotte, propriétaire à Sisteron, renfermé actuellement dans un asile d'aliénés, et ayant pour administrateur le sieur Reymond Alfred, pépiniériste à Sisteron, par M Hippolyte Suquet, suivant procès-verbal de Rivas, huissier à Sisteron, du 15 décembre 1888, enregistré et transcrit, moyennant la somme de sept cent vingt-cinq francs outre les charges.

Ladite revente se fera aux clauses et conditions, insérées dans le cahier des charges déposé au greffe et à la charge des frais de folle enchère.

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'article 693 du code de procédure civile modifié par la loi du 21 mai 1858 que tous ceux du chef desquels il pourrait-être requis inscription sur les immeuble pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette Inscription avant la transcription du jugement sous-peine de forclusion.

Sisteron, le 8 juillet 1891.

ESTAYS.

Enregistré a Sisteron, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, folio 154 case 15. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

ALLEMAND.

ETUDE
DE
Me Auguste BASSAC
Notaire à Sisteron

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche 19 juillet à 2 heures, il sera procédé à la vente sur les mises à prix de 1500 francs et 1300 francs, de parties de maisons sises rue Saunerie, appartenant a M. Honoré Magaud, chapelier.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me BASSAC, notaire.

ETUDE
de
Me GASTON BEINET
avoué, licencié en droit
à Sisteron Basses-Alpes.

VENTE

D'IMMEUBLES

SIS A SISTERON

La vente des propriétés sises aux quartiers de Mardaric et du Virail, dépendant de la succession de M. Léon Borel qui avait été fixée au vingt-un juillet courant mois, aura lieu seulement le MARDI VINGT-HUIT JUILLET courant mois, à neuf heures du matin au palais de justice aux enchères publiques devant M. Gey juge commissaire.

Sisteron, le 9 juillet 1891.

L'avoué chargée de la vente,
Gaston BEINET.

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'Honneur

Approuvé par la SOCIÉTÉ de MÉDECINE de FRANCE.

CHEVEUX GRIS-CHUTE des CHEVEUX

SUCCÈS GARANTI SEUL INOFFENSIF

2f50 GRAND FLACON — 3f50 TRÈS GRAND FLACON

LE **SUBLIMIOR**

Seul *Régénérateur anglais* ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

IL ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX et GUÉRIT LES PELLICULES

Le **NIGER** de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par *une seule application tous les 15 jours.* — **LE NIGER, 4 fr. 50.** — **Inoffensif.**

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.

Entrepôt Général à PARIS : **HARRIS,** 13, Rue de Trévise.

Seule Maison de vente à Sisteron : JEAN ANTOINE, coiffeur aux Quatre-Coins.

FABRIQUE DE SIROPS & LIQUEURS

Vins Fins et Spiritueux

TURIN ET MARTIN

DIGNE

Librairie — Papeterie — Fournitures de Bureau

ASTIER FILS

SISTERON, Basses-Alpes

NOUVELLES PUBLICATIONS

Grand Choix de Romans des meilleurs Auteurs

Cotés en Librairie de 1 franc à 3 fr. 50

VENDUS AU PRIX CI-DESSOUS :

Volumes à 0 fr. 60

Une Héroïne, 270 pages	C. Cassot
Un de Plus, 270 pages	Pigault Lebrun.
Dette d'Honneur, 250 p	Paul Saunière.
Une Femme sauvée, 284 p.	Thom Anquetil.
Les Jarretières de Mme de Pompadour, 292 p	Luc. Chardel.
Par Monts et par Vaux, 335 pag	Osc. Cometant.
La Duchesse de la Tour du Pic, 320 pages	X. d Montépin
Ninie Guignon. 284 p.	Henri de Kock.
Consolation aux Laides, 255 pages	Pigault Lebrun
Christiane, 325 pages	André Gérard.

Livraisons Illustrées à 40 c.

L'Aveugle de Bagnolet	Charles Deslys.
Atala	Chateaubriant.
La Chaumière Indienne	B. de St-Pierre.
Blanche	Victor Perceval.
La Sirène	X. de Montépin.
Laure et Julie	Capmal.
La Femme Fatale	Ernest Billaudel
Manon Lescaut	L'abbé Prevost.
La Jarrelière Rose	Charles Deslys.
L'heure du Berger	Henry de Kock.
Béatrix	Victor Perceval.
L'amant de Lucette	Henry de Kock.
Adèle et Dabligny	Pigault Lebrun.

La Maison se charge de l'abonnement sans frais *à tous les Journaux et de procurer dans les 24 heures toutes les publications nouvellement parues en Librairie.*

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, Rue de l'Échiquier, *PARIS*

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

---

SI vous voulez un beau **ACHETEZ**

80 MÉDAILLES — PRIX D'HONNEUR

VEAU	(à chair très blanche)	bien	GRAS GROS LOURD
POULAIN		bien	FORT MUSCLÉ ROBUSTE
PORC		bien	GRAS GROS LOURD
AGNEAU		bien	GRAS GROS FORT

La Crémeine de ALFRED DUDOUY ✻✻ Agte cle des Agriculteurs de France, est fabriquée par **ROQUES et Cie, au Mans**

pour leur **ÉLEVAGE** et l'**ENGRAISSAGE** *la très nourrissante* **CREMEINE** coûtant **6 fois moins cher** et remplaçant **avantageusement** le lait maternel

10,000 Attestations de Fermiers Eleveurs et Vétérinaires

LA CREMEINE permet de vendre le lait ou de l'utiliser en beurre et fromages. Augmente le lait des vaches. En vente chez les épiciers, droguistes et grainetiers. Instruction, attestations et mode d'emploi envoyés gratis par les SEULS PROPRIÉTAIRES, Concesrs de l'Agence Centrale des Agriculteurs de France

PRIX : Sac de 10 kilos d'essai pour faire 250 litres de **CREMEINE** contre mandat-poste — 25 kilos = 16 francs (mandat-poste) — 50 kil. : 31 fr. mandat-poste : 100 kil. : 60 fr. — **8** francs adressés à

ROQUES & Cie 75, *RUE WAGRAM*, 7 **AU MANS** (SART

JOURNAL DE L'AGRICULTURE

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI de chaque semaine

Rédacteur en Chef : Henry SAGNIER

Le *Journal de l'Agriculture*, organe des intérêts des agriculteurs est le seul journal agricole paraissant deux fois par semaine et pouvant renseigner vivement les agriculteurs sur les questions qui les intéressent.

Numéros spécimens envoyés gratuitement sur demande.

ON S'ABONNE A PARIS
Chez G. MASSON
120, boulevard Saint-Germain
Et chez tous les Libraires.

Un an.	**20** fr.
Six mois. . . .	**11** fr.
Trois mois. . . .	**6** fr.

VOUS SOUFFREZ DES DENTS ?

Employez comme moi

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

Du Docteur ROUSSET

DE LA FACULTÉ DE NEW-YORK

Récompensé à l'Exposition Universelle PARIS 1889

3 grands Diplômes d'Honneur, Médailles Or et Argent.

AGENTS GÉNÉRAUX : **TAILHEFER & LABADIE**

43, RUE CROIX-DE-SEGUEY. — BORDEAUX

Se trouve dans toutes les bonnes Parfumeries.

Seul concessionnaire : M. C. Maurel, parfumeur à Sisteron

ALAMBIC VALYN

POUR TOUTES DISTILLATIONS. BROQUET ✻, SEUL CONCESSIONNAIRE, *121, r. Oberkam*

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANOS ET ORGUES

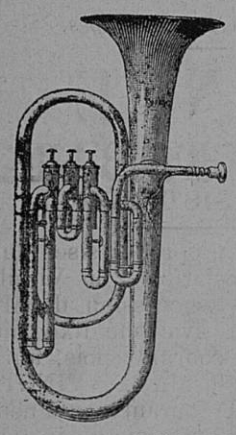

Médaille d'Argent Exposition de Marseille 1890

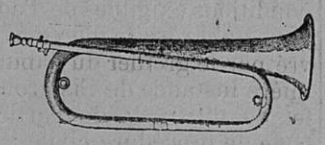

P. GATTERMANN

Rue Tapis Vert, 16, 20, 22, MARSEILLE

LOCATION --- Abonnement aux accords de Pianos --- REPARATION

PRIME DE NOTRE JOURN

APPROBATION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Les Célestin

0 fr. 30 LE LITRE — **Eau Minérale Naturelle de** *(Ardèche). Contient un gramme et de bi-carbonate de soude (sel de Vichy)* *Eau de table hygiénique et agréable.* **Ne trouble pas le vin.** *Pétille dans le verre comme du Champagne.* **Facilite la digestion.** *Guérit et prévient les maladies du* **foie** *et de l'estomac.* 70

AMÉLIORE LE VIN ET L'ÉCONOMISE

PRIME *à nos abonnés et acheteurs au numé*

15 fr. la Caisse de 50 Bouteilles

Port à part et en plus au moment de livraison. Toutes les expéditions se Vals (Ardèche), dans les 15 jour demande, contre mandat-poste ad l'administration de notre Journal.

AUTORISATION DE L'ÉTA

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON

LE SISTERON-JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

14 JUILLET 1891

1789

LA BASTILLE PRISE

La date dn 14 Juillet, qui devait devenir la fête nationale de la France, marqua en 1789, par la prise de la Bastille, le premier pas de la Révolution française.

Nous ne pourrions trouver une plus éloquente description de cette sombre forteresse que celle faite par Louis Blanc dans ces magnifiques récits d'histoire :

« La Bastille s'élevait à l'extrémité de la rue Saint-Antoine et du boulevard. Forteresse, prison, tombeau, elle se composait de huit grosses tours que liaient entre elles d'épais massifs de maçonnerie et qu'un large fossé entourait. Elle avait été commencée en 1369, sous Charles V. Or, par un destin semblable à celui d'Enguerrand de Marigny, qui inventeur des fourches patibulaires de Montfaucon, les illustra de son cadavre, Hugues Aubriot, fondateur de la Bastille, fut des premiers à y gémir. L'aspect de ces lieux était effroyable, et le génie du mal semblait s'être épuisé à en défendre l'approche. La *cour du Gouvernement*, ainsi nommée parce que le gouverneur y avait son hôtel, se trouvait située en dehors de la forteresse, en dehors du fossé principal; et cependant, même pour arriver jusqu'à cette cour extérieure, il fallait percer deux lignes de sentinelles, traverser deux corps de garde, passer un pont-levis. De la *cour du Gouvernement*, une longue avenue conduisait au fossé de la Bastille. Là, un second pont levis; derrière, un troisième corps de garde ; puis, une forte à barrière claire-voie, formée de poutrelles revêtues de fer. Alors apparaissait la *cour intérieure*, celle où plongeaient les tours, celle où l'on étouffait entre de hautes murailles. La nudité et le silence en étaient horribles. Seulement, l'horloge de la prison y comptait lentement les heures sur un cadran qu'ornaient deux figures enchaînées. C'était dans cette morne enceinte que descendait, toujours seul, le prisonnier auquel on avait permis d'y venir durant quelques instants contempler la course des nuages ou un coin de l'azur.

« On raconte que Caligula disait à ses bourreaux : « Frappez de manière à ce qu'on se sente mourir; » on se sentait mourir à la Bastille. Un soupirail, pratiqué dans des murs de dix ou douze pieds d'épaisseur et fermé par trois grilles à barreaux croisés, ne transmettait à la plupart des chambres que ce qu'il faut de lumière pour qu'on en regrette l'absence. Il y avait des réduits à cages de fer rappelant le château du Plessis-les-Tours et les tortures du cardinal de La Balue. Mais rien de comparable aux cachots du bas, affreux repaires de crapauds, de rats monstrueux, d'arraignées. De ces cachots, dont l'ameublement consistait en une énorme pierre recouverte d'un peu de paille et qui étaient enfoncés de dix-neuf pieds au dessous du niveau de la cour, plusieurs n'avaient d'autre ouverture qu'une barbacane donnant sur le fossé où se dégorgeait le grand égout de la rue Saint-Antoine. De sorte qu'on y respirait un air empesté, en compagnie d'animaux hideux, au sein des ténèbres.

« Là fut livré aux tourmenteurs ce Mazers de Latude, qui expia pendant trente-cinq ans de captivité le crime d'avoir, dans l'âge des étourderies, dénoncé à Mme Pompadour un complot imaginaire. Qui ne connaît la merveilleuse histoire de ce prisonnier? Toute l'Europe a su comment, après une première évasion dont trop de confiance lui enleva le fruit, il parvint à construire avec des chemises et des mouchoirs éffilés une échelle de cent quatre-vingts pieds de long; comment suivi de son compagnon d'Alègre, il descendit du haut des tours, au plus épais de la nuit; comment il perça, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture et les sentinelles à quatre toises de lui, la muraille qui séparait le fossé de la Bastille du fossé de la porte Saint-Antoine; comment enfin, poursuivi au delà de la frontière ressaisi à Amsterdam, il perdit sa liberté, reconquise à force d'audace, de persévérance, de génie. Ramené à la Bastille, il fut réduit à passer les rigoureux hiver de 1757, les fers aux pieds, les fers aux mains, couché sur la paille. Pendant qu'il dormait, deux meurtrières de deux pouces et demi de large lui soufflaient au visage un vent glacé qui lui ôta presque entièrement la vue; le froid lui coupa la lève supérieure; ses dents, demeurées à découvert, se fendirent; la racine des poils de sa barbe fut brûlée; il devint tout chauve.

« Mais qu'étaient-ce que ces souffrances physiques des captifs auprès de leurs douleurs morales, de cette agonie sans limite assignée, sans mesure connue, dont rien ne venait rompre l'écrasante uniformité? Car, le pont-levis de la cour intérieure une fois franchi, c'en était fait du prisonnier. Enveloppé dans les ombres les plus sinistres du mystère, condamné à une ignorance absolue, formidable, et du délit qui lui était imputé et du genre de supplice qui l'attendait, il avait cessé d'appartenir à la terre. Plus d'amis, plus de famille, plus de patrie, plus d'amour. Pour lui désormais tout l'univers allait être dans les porte-clés farouches qui lui apporteraient ses aliments ou dans les infortunés dont il devinerait la présence au fracas des portes roulant sur leurs gonds, au grincement des verrous prolongé par le vide sonore des tours. Ce qui n'avait pas d'écho, c'était le bruit des supplications; ce qui ne perçait pas l'épasseur des voûtes, c'était le son des paroles amies! Il arriva que des enfants portèrent le deuil de leur père sans se douter qu'ils vivaient au-dessus de lui.

« Encore si, par un coup de désespoir, on avait pu se faire à soi-même son destin! Mais non : une prévoyance barbare refusait au prisonnier tout moyen de suicide. « On ne laisse à un prisonnier; dit Linguet, ni ciseaux, ni couteaux, ni rasoirs. Quand on lui sert les aliments, que ses larmes arrosent, il faut que le porte-clés lui coupe chaque fois les morceaux. » Mourir de faim, cela même ne se pouvait pas. Latude étant resté cent trente trois heures sans manger ni boire, ses bourreaux lui ouvrirent la bouche avec des clés et lui firent par violence avaler de la nourriture: la vie de chaque victime était probablement considérée comme la propriété des persécuteurs, comme leur proie inviolable. Ainsi donc, à moins d'un caprice de clémence, il fallait vivre à se ronger le cœur. Malheureux! ils étaient si complètement retranchés du nombre des humains, que, souvent, l'opprimé continuait de crier miséricorde quand l'oppresseur se trouvait déjà enterré depuis longtemps. Il y en eut qui, fous de douleurs, écumant de rage, finirent par laisser leur poussière à la Bastille, quoiqu'il ne leur restât plus d'ennemi, et uniquement parce qu'ils avaient été oubliés... Que faisait-on des trépassés? De quelle manière, selon la belle expression de Linguet, « se vengeait-on sur le corps de la fuite de l'âme? » Ce qui est certain, c'est que le corps n'était pas rendu aux parents. Il y avait une Bastille, même pour les morts : c'était Saint-Paul, et l'on avait soin de n'inscrire sur le registre mortuaire que les initiales des noms, afin de condamner les victimes à un oubli plus noir encore que celui du tombeau.

Toutefois, parmi les habitants de la Bastille on en comptait qui non-seulement n'avaient pas été étouffer par elle, mais lui avaient communiqué, au contraire, un grand éclat historique. Aux visiteurs favorisés qui allaient chercher dans cette forteresse maudite des sujets de méditation, des souvenirs, on pouvait montrer la plate-forme réservée aux promenades mélancoliques du cardinal de Rohan; le cachot où, pour étouffer les hurlements du comte de Lally, Pasquier lui fit mettre un bâillon à la bouche; la porte par laquelle, après trois ans d'une captivité cruelle, La Bourdonnaie sortit réhabilité, mais inconsolable et mourant.

Une des tours avait fait expier au maréchal de Bassompierre la peur qu'il causa à Richelieu. Une autre tour avait reçu l'homme au masque de fer, enseveli l'épouvantable secret de sa destinée. Les portes d'une troisième s'étaient fermées sur Leprévost de Beaumont coupable d'avoir *connu* le pacte sacrilège qui diffamait le peuple. Au fond de l'arrière-cour, désignée sous le nom caractéristique de *Cour du Puits*, le maréchal Biron avait eu la tête tranchée, et les crocs qui fixèrent au mur son échafaud se voyaient encore.

Biron, Robespierre, Lally, Rohan, de pareils noms disent assez ce qu'avait de menaçant pour la noblesse l'existence de la Bastille. Aussi les cahiers des nobles demandaient-ils qu'elle fût détruite. La vérité est que, réservée spécialement aux hommes de cour, à ceux qui les approchaient ou aux gens de lettres, la Bastille était une prison aristocratique. Souvent, lorsqu'on en était sorti, on se vantait d'y avoir été. Les pauvres n'y entraient pas : on les envoyait souffrir à Bicêtre.

Chose éternellement digne de respect, d'admiration, de reconnaissance! au mois de juillet 1789, le peuple manque de pain, et que demande-t-il? des armes. Il peut courir à Bicêtre, et quelle forteresse parle-t-il de renverser? la Bastille. C'est qu'il est dans la vie des grands peuples, comme dans celles des grands hommes, des moments d'inspiration souveraine. Ces rudes artisans, ces hôtes incultes des faubourgs, un instinct d'essence divine les avertit qu'à eux aussi appartenait la gloire des emportements chevaleresques ; que le premier des privilèges à anéantir c'était celui qui se montrait associé à des tortures, et que la liberté devait s'annoncer par un acte conforme à son génie, c'est-à-dire par un bienfait accordé à ses ennemis. Oui, des plébéiens mettant au nombre de leurs occupations les plus ardentes la destruction d'une prison patricienne, voilà ce qui n'a pas été assez remarqué et ce qui entoure d'une immortelle splendeur les premiers coups que la Révolution vint frapper.

14 JUILLET 1880

DISTRIBUTION DES DRAPEAUX

La première grande fête nationale que nous ayons célébrée depuis 1870, fut marquée par la distribution des nouveaux drapeaux à notre armée.

Cette fête célébrée à Longchamp fut vraiment splendide, ainsi que les réjouissances qui la suivirent et qui durèrent jusqu'au lendemain matin.

La physionomie animée d'un spectacle aussi beau ne saurait se résumer en quelques lignes avant l'aridité insignifiante d'une simple monoclature.

La cérémonie officielle de la distribution des drapeaux fut d'une ordonnance parfaite et d'un effet grandiose. Le président de la République arriva à Longchamp à midi et demi. Dès que sa présence fut signalée, on arbora le drapeau du pavillon central, le canon tonna, les tambours, les clairons et les trompettes battèrent et sonnèrent aux champs; toutes les troupes présentèrent les armes. Alors un long frémissement agita l'énorme masse humaine, entassée dans les tribunes, répandue sur le tapis vert de la plaine, et où les uniformes de l'armée et les toilettes des femmes mettaient la note gaie de leurs couleurs éclatantes. A ce mouvement de houle, accompagné d'un murmure de satisfaction, un silence recueilli succéda, quand éclatèrent les premières mesures de la *Marseillaise*, magistralement exécutée par la musique du 1er régiment du génie. M. Grévy, portant sous son simple habit noir le grand cordon de la Légion d'honneur, vint prendre place sur l'estrade, ayant à sa droite M. Léon Say, président du Sénat, et à sa gauche M. Gambetta, président de la Chambre des députés. Il prononça d'une voix émue la belle allocution qui fut affichée sur toutes les communes de France. La distribution des drapeaux et étendard eût lieu ensuite, puis la revue. Les musiques militaires jouaient alternativement leurs allegros les plus brillants; au-dessus des têtes, le canon du Mont-Valérien éclatait en un formidable solo, et, malgré soi, l'on se souvenait de l'époque néfaste où il brûla tant de poudre... pour le roi de Prusse. Où sont les drapeaux de ce temps-là? . Mais la vue des nouveaux drapeaux flottant fièrement au vent, avec l'or de leurs inscriptions glorieuses, chasse bien vite ces pensées amères.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que l'adoption des trois couleurs pour notre drapeau date de la Révolution française. En 1789, la garde nationale, à sa création, reçut d'abord une cocarde aux couleurs de la Ville de Paris, bleu et rouge. Louis XVI, en ajoutant cet insigne à sa cocarde blanche, donna l'idée de la corde tricolore. La substitution du drapeau tricolore au drapeau blanc de la monarchie ne s'opéra que plus tard et graduellement. Elle fut inaugurée en 1790, dans la marine; mais les trois couleurs étaient très diversement diposées et les décrets de la Convention ne réussirent pas à faire adopter un type unique. L'uniformité du drapeau ne fut établie qu'en 1804, et ce fut seulement en 1830, quand le drapeau blanc, restauré par Louis XVIII, céda de nouveau la place au drapeau tricolore, qu'on adopta définitivement la disposition proposée en 1794 par la Convention, c'est-à-dire les bandes verticales bleue, blanche et rouge. Sous les deux empires, la lampes etait surmontée d'un aigle; sous Louis-Philippe, du coq gaulois, A ces oiseaux symboliques, la République a substitué un simple fer de lance.

La veille de cette fête, le général Garre avait adressé au président de la République, un rapport pour lui rappeler la traditiou en vertu de laquelle tout corps de troupe qui a pris un drapeau ou un fanion à l'ennemie porte, en commémoration de ce fait glorieux, la croix de la Légion d'honneur, attachée à la lance de son propre drapeau. Les corps auxquels cette distinction a été conférée sont les suivants :

51e régiment d'infanterie de ligne;
57e régiment d'infanterie de ligne;
76e régiment d'infanterie de ligne;
99e régiment d'infanterie de ligne;
Bataillons de chasseurs à pied;
2e régiment de zouaves;
3e régiment de zouaves;
1er régiment de tirailleurs algériens;
1er régiment de chasseurs d'Afrique.

© VILLE DE SISTERON

14 JUILLET 1789-1891

Mr CARNOT

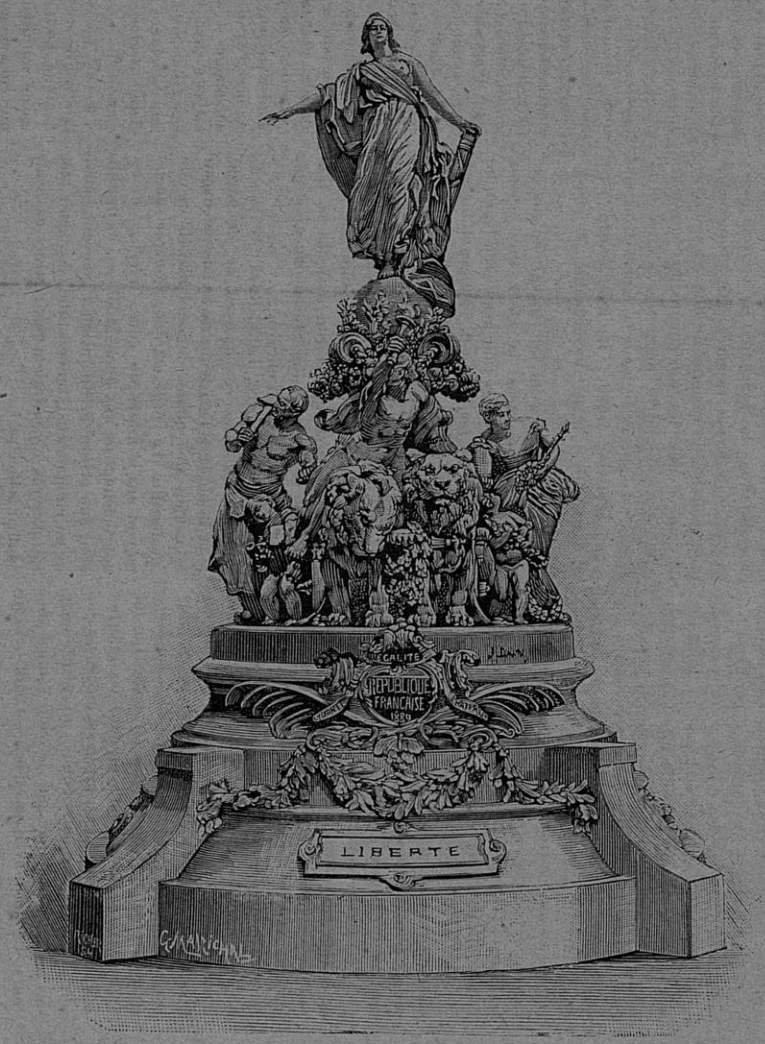

LE TRIOMPHE DE LA RÉPUBLIQUE

Mme CARNOT

M. CARNOT

Pour la onzième fois depuis la distribution des drapeaux, Paris et la France entière vont célébrer la fête nationale du 14 Juillet. Le premier magistrat de la République, M. Sadi Carnot, l'homme qui tient, avec tant de dignité, les difficiles fonctions de chefs de l'État, prendra part à toutes les cérémonies officielles.

L'histoire de M. Carnot est courte; elle ne date pour ainsi dire, que de son élévation à la suprême dignité de Président de la République.

Ancien élève de l'école polytechnique, M. Carnot a fait sa carrière dans le corps des Ponts-et-Chaussées dont il est un des ingénieurs les plus [illegible]

Depuis qu'il est à l'Elysée, M. Carnot a su tenir son rang, avec dignité et courtoisie. [illegible]

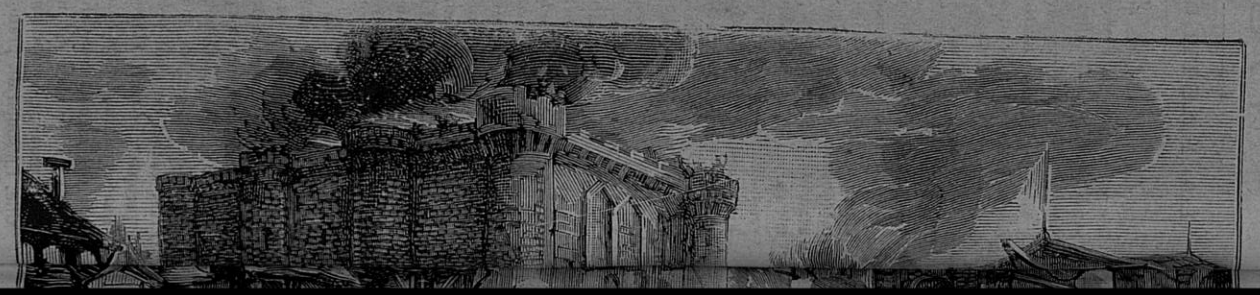

ainsi ses efforts pour le triomphe de la République. Devant elle, également, marche un enfant tenant les balances. derrière le char, une femme mi-vêtue, des fleurs dans les mains, symbolisant la paix.

Elle est entourée d'enfants portant des cornes d'abondance. Au dessus du char, apparait la République, coiffée du bonnet phrygien. Sa figure est jeune et jolie, ses formes sont gracieuses et puissantes.

D'une main, la République s'appuie sur le faisceau de la loi; de l'autre elle semble montrer l'horizon, l'avenir.

Mme CARNOT

Mme Carnot appartient à la véritable aristocratie d'un pays démo-

© VILLE DE SISTERON

dignité et courtoisie. Il n'a pas fait montre, comme certain de ses prédécesseurs, d'une parcimonie confinant à l'avarice et a dépensé, sans compter, le traitement et les frais de représentation qui lui sont alloués.

LE TRIOMPHE DE LA RÉPUBLIQUE

Ce groupe d'allure grandiose est érigé à Paris, place de la Nation il est l'œuvre du sculpteur Dalon; l'auteur a donné comme piédestal à la République un char enguirlandé de fleurs, traîné par deux lions dont l'un ronge son frein. Couché sur un des lions, le génie de la Liberté, le bras tendu, un flambeau à la main, la figure tournée vers la République, le génie semble lui dire : « En avant! » A droite du char, un ouvrier, en costume de travail, marteau sur l'épaule, pousse la roue, tandis que, devant lui, un enfant marche portant plein ses mains des outils et des livres. A gauche, la Justice, représenté par une femme, tient la main serrée contre son sein. Elle pousse à l'une des roues, offrant

LA PRISE DE LA BASTILLE

Mme Carnot appartient à la véritable aristocratie d'un pays démocratique. De même que son mari, elle est de cette bourgeoisie intelligente et riche pour qui les questions sociales ne sont pas de vains mots et qui ne savent faire de leur argent le plus noble emploi. Femme du monde dans toute l'acception du terme, elle n'a été en rien surprise ni dépaysée lorsque les destinées de la politique l'on conduite à l'Elysée, Sous le prédécesseur de M. Carnot, la Société avait désappris le chemin des salons du Chef de l'Etat. Mme Carnot a eu vit fait de le lui rapprendre.

Dîners intimes, repas de gala, receptions officielles, grandes soirées se sont succédé sans interruption. Et toujours les hôtes de l'Élysée trouvaient pour les recevoir une grande dame, d'une simplicité de manières remarquables et d'une élégance rare, personnelles à Mme Carnot comme sa beauté.

L'exquise sensibilité de cœur de Mme Carnot ne le cède en rien aux éminentes qualités d'esprit qu'elle possède.

Et ce ne sont pas les moins attrayants que ces côtés intimes de la personnalité de notre aimable Présidente.

Qui ne connaît sa bonté inépuisable, sa générosité, sa charité non moins délicate qu'ingénieuse, enfin son infatigable sollicitude pour toutes les œuvres réellement digne d'intérêt.

Qu'il nous suffise de citer, et pour nous c'est son plus beau titre, la Société de secours aux Soldats blessés « les Dames de France », dont elle est la Présidente aussi ardente que dévouée.

DANTON

14 JUILLET 1789

PRISE DE LA BASTILLE

Le 14 juillet au matin, le bruit se répandit dans Paris que les canons de la Bastille étaient braqués sur le faubourg Saint-Antoine.

Un cri général s'éleva alors : « A la Bastille! »

La population arriva devant la prison, franchit le premier pont-levis, sous la fusillade de la garnison, puis courut au second pont-levis; mais là il fut arrêté par une terrible décharge. Les soldats tiraient à couvert par des meurtrières et des barbacanes.

Déjà les rangs des assiégeants s'éclaircissaient et les assiégés n'avaient qu'un seul tué protégés qu'ils étaient par les murailles épaisses où les balles venaient s'applatir.

Deux députations du Comité tentèrent inutilement d'intervenir.

Les invalides, apercevant du haut des tours, le drapeau blanc, mirent la crosse en l'air. Le peuple, trompé par cette démonstration, s'avance, croyant qu'on allait ouvrir. Il fut reçu par une décharge à bouts portant des soldats Suisses. A ce moment arrivèrent les gardes français avec en des canons.

En les apercevant, les invalides sommèrent le gouverneur de Launay, de capituler. Celui-ci, se sentant perdu, descendit dans le magasin à poudre, et voulut mettre le feu aux cent trente-cinq barils qui y étaient enfermés. Ceux-ci eussent fait sauter la Bastille et les environs.

Deux invalides se jettèrent entre lui et les barils, et croisèrent sur lui la baïonnette. Il consentit enfin à capituler.

Deux des chefs des bandes populaires et les gardes françaises promirent aux assiégés la vie sauve; on laissa le pont. Le peuple se precipita en avant.

La Bastille était prise.

Concluons, avec Victor Hugo, que ce premier acte de la Révolution française, n'est pas autre chose que l'idéal, armé de gloire, qui se dressa et du même mouvement brusque, ferma la porte du mal et ouvrit la porte du bien.

DANTON

Parmi les géants de l'époque révolutionnaire, qui étaient toujours prêts à sacrifier leur vie pour le triomphe de leurs idées, Danton compte un des premiers.

Né en 1759, Danton exerçait la profession d'avocat au Conseil du Roi, lorsque éclata la Révolution. Il prit immédiatement parti pour les idées nouvelles. Comme Mirabeau, il avait reçu de la nature toutes les qualités d'un tribun : énergie prodigieuse, intelligence vaste et féconde, imagination ardente, stature atlétique, visage d'une expression terrible, voix tonnante, aussi obtint-il bientôt un énorme ascendant sur le peuple.

Après avoir occupé diverses fonctions officielles, il tenait le portefeuille de la justice, lorsque le sol sacré de la Patrie fut envahi par les armées étrangères Déjà les prussiens étaient en Champagne et la consternation régnait sur Paris. Alors eu lieu cette fameuse séance de la Convention où ces hommes de fer qu'étaient les Conventionnels parurent faiblir.

On vit alors se lever, au banc des ministres, Danton dont la statuer colossale parut encore agrandie. Il prononça un discours d'une énergie indomptable dans lequel il montra une confiancetelle qu'il relèva tous les courages. Pour toute péroraison, il ne dit que trois mots : *De l'audace! Encore de l'audace! Toujours de l'audace!*

Les armées de la République mirent en pratique les paroles du ministre et les ennemis culbutés laissèrent d'innombrables morts qui engraissèrent les plaines des pays qu'ils avaient violés.

Danton n'était pas sanguinaire à plaisir et ne se montrait cruel que par nécessité. Dès qu'il jugea que la terreur n'était plus nécessaire, il conseilla la modération; ses sentiments modérés le perdirent. Sorival Robespierre le fit condamner à mort et il monta sur l'échafaud avec courage, le 5 avril 1794.

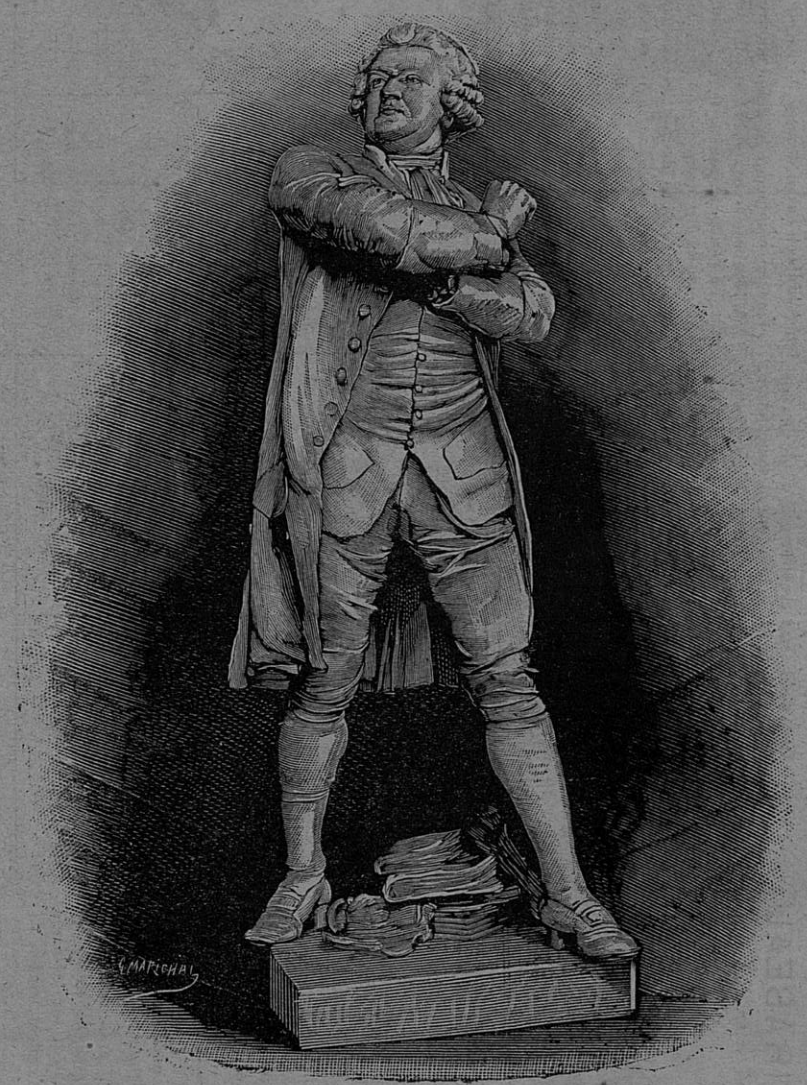

MIRABEAU

Gravé, par Gaston Marichal, 55, rue d'Hauteville. — Paris.

© VILLE DE SISTERON

MIRABEAU

Quelle grande figure que celle de ce tribun, à la carrure athlétique et au masque léonin. Le prestige et l'ascendant qu'il exerça sur ses contemporains furent immenses.

Né le 9 mars 1749, Mirabeau était âgé de quarante ans au moment où commença la Révolution française.

Sa vie avait été des plus accidentées.

Après avoir servi et obtenu le grade de capitaine de dragon par sa bravoure et son courage, il quitta l'épée pour se livrer à des travaux scientifiques et économiques. Son père qui n'avait jamais éprouvé pour lui que de la répulsion le fit enfermer, à plusieurs reprises, dans des prisons diverses d'où il réussit chaque fois à sortir, soit en s'évadant, soit grâce à l'influence d'amis puissants. Ses amours avec Sophie de Rueffey, épouse du marquis de Monnier, président de la Cour des Comptes à Dôle, sont demeurée célèbres. Sa maîtresse se suicida en prison, parce que Mirabeau l'avait accusée de l'avoir trompe.

Lorsque commença le grand mouvement de 1789, Mirabeau trouva enfin dans les états-généraux, où il siégeait pour le tiers-état du bailliage d'Aix, un théâtre digne de son génie.

Nous ne pouvons donner une biographie de Mirabeau, mais qu'il nous suffise de citer le serment du jeu de paume qui fut prêté sous ses auspices, ses projets de création d'une garde nationale, d'organisation des municipalités, etc.

M. de Mirabeau, à la fin de sa carrière, se sentant débordé par le mouvement révolutionnaire, chercha à l'arrêter ou tout au moins à l'endiguer. La mort vint le surprendre au milieu de cette lutte de titan. Il succomba le 2 avril 1791, dans sa propriété d'Argenteuil, à un accès de coliques néphrétiques. On a parlé d'empoisonnement; mais rien ne justifie de semblables accusations.

Le puissant tribun eut des funérailles nationales et son corps fut porté au Panthéon. Ses cendres devaient être chassées de cet asile national en 1894, pour y être remplacées par la dépouille de Marat.

NOTRE CUEILLETTE

— Qu'est-ce qui pèse le plus lourd, le poisson vivant ou le poisson mort?

— Oh! ce doit être le poisson mort?

L'autre jour, j'ai vu X... prendre une carpe de six livres, et le lendemain, sa femme racontait qu'elle pesait douze livres.

—o—

Lu dans un roman financier qui se débite en feuillletons :

« Ce jour-là on avait encaissé dès le matin des sommes énormes. Tous les employés étaient sur les dents. Les coffres-forts étaient bondés. »

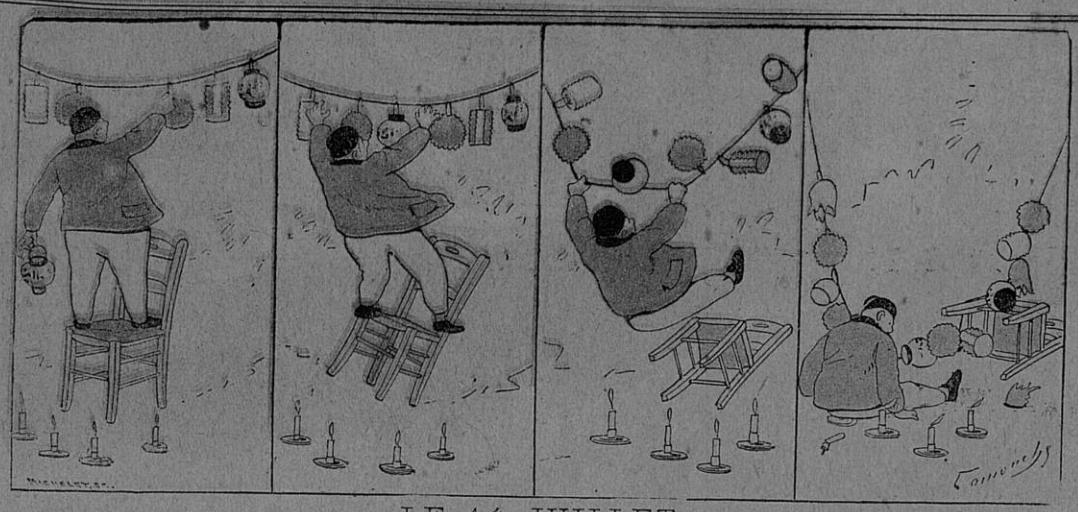

LE 14 JUILLET

—o—

Guibollard parle de sa famille avec un ami.

— Dites-donc, fait ce dernier, il me semble que Mme Guibollard est un peu froide avec son second fils.

Guibollard, confidentiellement. — Elle croit que ce n'est pas de moi!...

—o—

Dans un duel.

On vient de mesurer les trente-cinq pas et de placer les deux adversaires.

Calino, qui est témoin, s'écrie :

— Attention!... assurons-nous, avant de donner le signal du combat, que ces messieurs sont à distance égale l'un de l'autre...

Dans un souper avec des allemands, où Rivarol prodiguait ses saillies, il les voyait tous chercher à comprendre un trait spirituel qui venait de lui échapper.

Il se retourna vers un Français qui était à côté de lui et lui dit :

— Voyez-vous ces allemands?... Ils se cotisent pour entendre un bon mot!...

Ce veinard de Jules a épousé dernièrement une petite femme qui lui donne toutes les satisfactions possibles.

Il ne cesse de parler de son bonheur :

— Idéale! disait-il-il hier à un ami. Et quelle femme de ménage... Figure-toi qu'elle arrache les boutons de mes vêtements pour le plaisir de les recoudre!

Beaucanard morigène son fils qui est possédé de la rage du théâtre :

— Misérable! s'écrie-t-il, furieux tu veux déshonorer mon nom sur les planches!

— Mais, père, je jouerai sous un pseudonyme.

— C'est ça, et si tu réussis, personne ne saura que je suis ton père.

Au restaurant à vingt-deux sous :

Un monsieur se fait servir un plat de purée de pommes de terre dans lequel il trouve un bouton de culotte.

Courroucé, il montre sa trouvaille au garcon,

— C'est peu, j'en conviens; mais monsieur ne pouvait pas s'attendre pour vingt-deux sous, à trouver le pantalon avec...

Les Montres du Général (?)

LES MONTRES DU GÉNÉRAL ?

En ce temps là, 18... (la date importe peu, mais ce qu'il y a de certain c'est que nous étions sous l'empire), il y avait à Sisteron un long Sous-Préfet qui répondait au nom hormonieux, quoique un peu long, de **Potet du Parois du Rozier**.

Ce Sous-Préfet, était fortement teinté de cléricalisme et avait été l'un des fondateurs à Aix d'un cercle extra-catholique *La Carafe*, sur lequel nous reviendrons.

Malgré sa triple particule et ses idées religieuses exagérées, M. Potet du Parois du Rozier était d'une extrême modestie et avait pris pour devise : *plus sois que non parois*.

Un lecteur. — Ah! ça, quelles histoires nous contez-vous là à propos de montres du général? — nous y voci :

On nous assure que le silencieux et de plus en plus enigmatique Mac Daras va se faire blasonner et adapter cette devise à son tempérammment, en la modifiant ainsi : *plus parois que n'en sois* (pour les Mac-Adariens: parais plus que ce que tu es).

Toutes les actions de cet étonnant puffiste, passé maître en l'art de la réclame américaine, n'ont pas d'autre but que de jeter de la poudre aux yeux des naïfs qui croient encore aux millions de ce nabab pour rire.

Cet homme se ruine..:. en promesses et quand par hasard il a l'air de faire une largesse, il s'entoure d'une habile mise en scène, que lui envierait plus d'un impressario.

Entre mille exemples que nous soumettrons à nos lecteurs, citons-en un :

Pour le concours de tir de la fête patronale de 1890, Mac Daras, envoya trois montres à la Société.

Les cent trompettes de la renommée ne tarissaient pas de couacs sur le générosité de notre malin insulaire.

Ce roublard des roublards avait soigneusement enveloppé et ficelé les trois montres et mis sur chacune d'elle une belle étiquette indiquant leur valeur respective : l'une portait 80 fr.; l'autre 70; la troisième 55 francs.

Les heureux Lauréats du Concours MM. Henri Gasquet; Clergues Albert et Estublier Casimir, furent aux anges jusqu'au jour ou ils s'aperçurent que *leur chronomètre* refusaient... obstinément de marcher. Autant avoir des montres en bois.

On ne s'expliquait pas la grève générale de ces superbes remontoirs sur lesquels, a l'instar de feu Latil Mathieu Mac Daras avait fait graver une légende.

Lorsqu'il donne cent sous, son coryphée embouche la trompette et annonce urbi et orbi qu'il a donné 150 fr.

Les pérégrinations de Mac Adaras en quête d'un collège électoral, ne sont rien à côté des pérégrinations qu'il a faites à travers tous les brocanteurs en *toc* de la capitale. Après avoir parcouru tous les revendeurs du quartier du Temple, tous les étalages des marchands de vieilleries, marchandant et liardant partout il finit par s'arrêter *17, rue Réaumur* chez **veuve Raphaël Serf et Fils**. Là il fit acquisition des trois montres légendaires dont nous donnons les numéros et duplicate de la facture :

N° 627 un remontoir 14 lignes	35	fr.
N° 22084 —	26	»
N° 8371 —	22	»
Total.	83	»
Rabais.	3	»
Net à payer	80	»

Pour acquit, Paris 9 Mai 1890.

Trois montres pour 80 fr.! débours réel. Pour la galerie coût 205 fr.; et voilà dans quelles proportions ont lieu les munificences de Mac Daras qui a pris pour devise : *Plus parois que n'en sois*.

Le 14 Juillet à Sisteron

Supplément au Programme

Des distributions extraordinaires de poignées de mains et de coups de chapeaux, seront faites aux électeurs nécessiteux par M. Latil.

Grande revue de tous les grands travaux à exécuter : reconstruction de l'horloge, percement de la rue de l'Evéché, couverture de la glacière etc., etc. passée par le général Xavier.

L'adjoint Nicolas distribuera sa photographie au public.

Banquet à midi sur le Pré-de-Foire de tous les aspirants aux palmes académiques.

Dans la soirée illumination de tous les édifices publics et du Maire de Sisteron.

Enfin, à 10 heures, immense feu d'artifice tiré au Mollard.

Le bouquet représentera les trois montres de Mac Adaras avec cette inscription en lettres de feu : Au plus fumiste des députés.

Au " Publicateur "

Merci du compliment flatteur,
Que tu fais, bon *Publicateur*,
En quelques vers, à Marjolaine,
De ton côté
Vient la bonté,
Et d'un autre me vient la haine.

MARJOLAINE.

Touristes des Alpes

PROGRAMME

des morceaux qui seront exécutés ce soir, à 5 heures, au Kiosque

1 *Alsace-Lorraine* (all.) SAUVAN.
2 *Les Huguenots* (fant.) MEYERBEER.
3 *l'Echo de Gâche* (valse) MARNEFFE.
4 *Le Prophète* (fant.) MEYERBEER.
5 *Rêve de Printemps* DURANSART.
6 *La Marseillaise*.

VINS DE VENDANGES
NON PLATRÉS

E. BERTRAND
SISTERON

PRIX-COURANT

Petits Vins. 30 fr. l'hecto.
Supérieurs. 35 fr. —
Extra. . . . . 40 fr. —

Demandez dans tous les cafés la

BIÈRE VELTEN

La meilleure de toutes

A Céder Présentement
CAFÉ-RESTAURANT
Bien Achalandé
Matériel & Marchandises
S'adresser à M. Eugène GIRAUD,
Rue Droite, Sisteron

A CÉDER
pour cause de fin de bail
L'ETABLISSEMENT DE
L'ALCAZAR
S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE
1° UN VITRAGE DE MAGASIN.
2° Portes de Remise bonne occasion.
3° Un Vélocipède en très bon état.
S'adresser au bureau du Journal.

Le gérant : Aug. TURIN.

Imprimerie du *Sisteron-Journal*.

© VILLE DE SISTERON